

1. Les années folles en Allemagne



Si Weimar est la capitale officielle, Berlin reste le cœur de l'Allemagne où tout va plus vite. C'est un oasis de liberté pour les homosexuels allemands dans les années 1920.

Depuis la fin de la guerre, l'Allemagne est une démocratie : c'est la République de Weimar. Le pays s'ouvre aux influences françaises, anglaises et surtout américaines. On écoute du jazz. La journaliste *Sylvia von Harden* pose pour le peintre expressionniste *Otto Dix* peint dans une tenue moderne, avec monocle et cheveux courts.

Berlin se moque de la loi qui condamne toujours l'homosexualité masculine.
Berlin s'impose comme la vitrine des homosexuels en Europe

grâce à ses nombreux établissements auquel *Liza Minelli* rendra hommage en 1972 dans le film *Cabaret*.

Les homosexuels ont leur presse spécialisée avec des magazines comme *Die Freundin* (l'Amie) ou *Die Freundschaft* (l'Amitié). Les artistes immortalisent cette nouvelle liberté sexuelle. Dans le film *Morocco* (1930) de Josef von Sternberg, Marlène Dietrich, vêtue d'un costume masculin, ose embrasser une femme. Tout un symbole !

« Hier ist's richtig »

L'Eldorado est le plus célèbre cabaret de Berlin. Le plus belle société allemande, arborant smoking et robes de soirée, y croise travestis et transsexuels. C'est un lieu de tolérance où l'on danse sans se soucier du sexe de son partenaire. « Ici, c'est bien » proclame la devise de *L'Eldorado* !

2. Les mouvements d'émancipation homosexuels



C'est en Allemagne que naît, autour de 1900, le mouvement militant homosexuel, fort des influences conjuguées des artistes, de la sub-culture homosexuelle et de la psychanalyse naissante.

En 1896 paraît la revue *Der Eigene* (Le Spécial), première revue homosexuelle au monde ; *Adolf Brand* y fait, jusqu'en 1931, l'apologie des amours masculines à la mode antique. Il glorifie les amitiés viriles, fondant en 1903 la Communauté *Der Eigene* sur le modèle du scoutisme.

Mais c'est à **Magnus Hirschfeld** que l'on doit la première association homosexuelle, le **Comité Scientifique Humanitaire**, fondé en 1897. Médecin, *Hirschfeld* élabore la théorie du « Troisième sexe ». Il considère l'homosexuel comme un statut intermédiaire

entre l'homme et la femme hétérosexuels. Si sa théorie est aujourd'hui dépassée, *Hirschfeld* amène la question homosexuelle sur la scène publique.

Magnus Hirschfeld devient un militant actif, publiant revues et livres.

Il lance une pétition réclamant l'abolition du *paragraphe 175*, que signent bientôt des milliers de personnes dont *Albert Einstein*, *Thomas Mann* ou *Emile Zola*

Il réalise avec *Richard Oswald*

un film, *Anders als die andern* (*Différent des autres*) pour informer le grand public.

En 1919, *Hirschfeld* fonde à Berlin l'Institut pour la Science sexuelle qui devient un centre de recherche et d'activisme mondialement connu.

A ce titre, **Hirschfeld est la cible de violentes attaques de la part des nazis**. Après 1933, il doit fuir en France tandis que son Institut est saccagé par les nazis.

L'œuvre de *Magnus Hirschfeld* a profondément marqué le militantisme homosexuel.



3. Les nazis à Berlin



30 janvier 1933. Journée noire par les homosexuels de Berlin. Avec l'arrivée au pouvoir des nazis commence une déferlante homophobe dans la capitale du Reich.

Les nazis interdisent vite toute visibilité homosexuelle : les associations gays et lesbiennes sont dissoutes et leurs membres arrêtés par la police, les lieux de rencontres et de dragues subissent les rafles. Les publications sont interdites, comme *Die Freundschaft*. Les établissements doivent fermer les portes tels l'*Eldorado*.

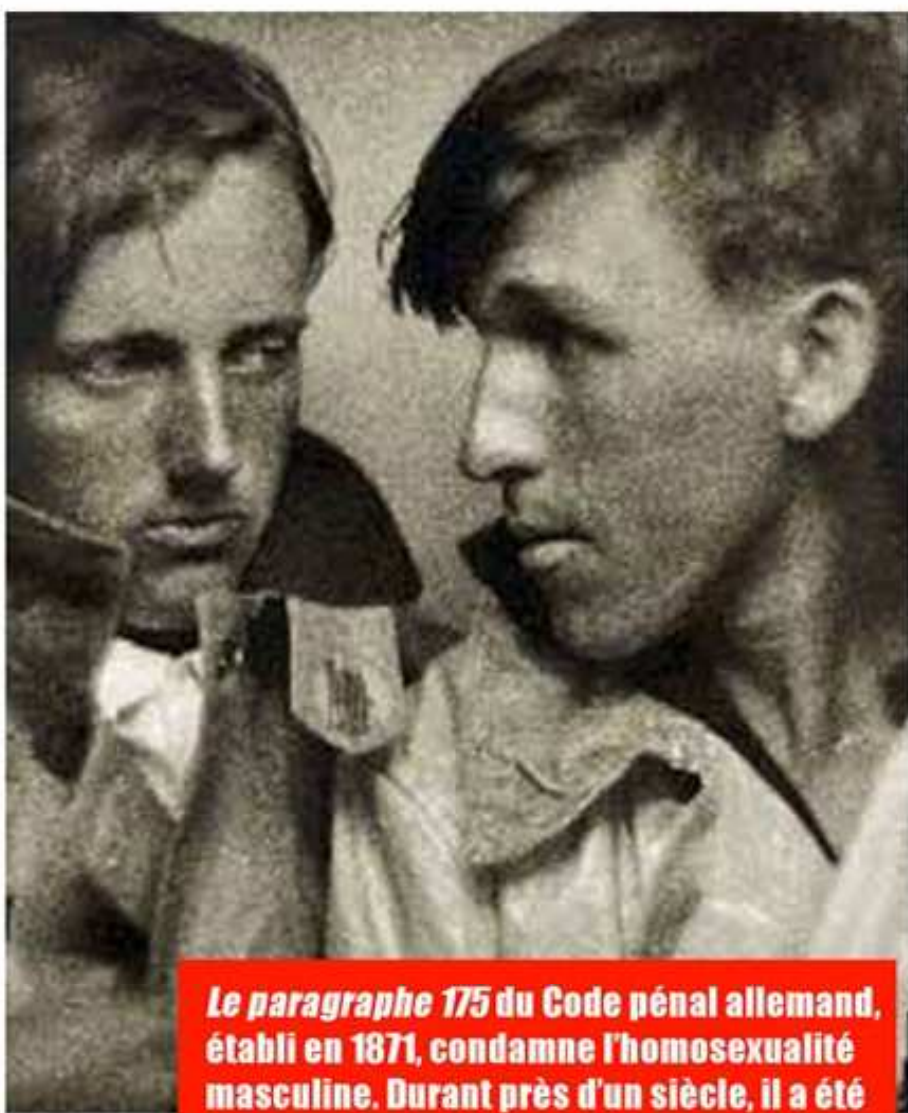
A Munich, l'artiste lesbienne *Erika Mann* s'enfuit en Suisse avec son père *Thomas Mann* et sa troupe du *Moulin à poivre*, fameux cabaret ouvertement anti-nazi.

Le 6 mai 1933, les SA et des étudiants nazis envahissent et saccagent l'*Institut pour la Science sexuelle de Magnus Hirschfeld*. 12000 livres et 35000 photos irremplaçables sont brûlés par les nazis en un grand autodafé.

Après la *Nuit des Longs couteaux* (30 juin 1934) et l'éviction du chef des SA, Ernst Röhm, homosexuel notoire, les nazis amplifient leurs persécutions. Si bien qu'en 1935, la capitale allemande semble devenue la ville la plus homophobe d'Europe.

« Quand les Nazis sont arrivés au pouvoir, ils ont fermé les bars homosexuels. Certains homosexuels, en particulier les Juifs, étaient tués par les Nazis; mon ami "Susi", un travesti, a été tué à coup de poignard. En 1936, j'ai été arrêté en vertu du paragraphe 175 du code pénal révisé par les Nazis qui prohibait l'homosexualité. Je fus emprisonné dans un camp à Neusustrum, où j'ai travaillé dans les marécages douze heures par jour. J'ai été libéré au bout de quinze mois. »
(Harry Pauly)

1. Le paragraphe 175



Le paragraphe 175 du Code pénal allemand, établi en 1871, condamne l'homosexualité masculine. Durant près d'un siècle, il a été l'expression juridique de l'homophobie d'Etat en Allemagne.

Jusqu'en 1933, le § 175 justifie l'arrestation et la condamnation de centaines d'homosexuels chaque année. Des intellectuels, en particulier *Magnus Hirschfeld*, en réclament l'abrogation, mais en vain. **En 1935, le § 175 est modifié par les nazis pour punir plus sévèrement les gays** d'Allemagne, condamnant non plus seulement l'acte, mais le désir homosexuel.

Deux bureaux spéciaux sont créés au sein de la Gestapo et de la police qui arrêtent 100.000 homosexuels. Certains sont jugés par les tribunaux qui condamnent, le plus souvent, à la prison ou au camp de concentration.

Parfois, **la Gestapo interne directement les homosexuels en camps de concentration.**

L'expansionnisme allemand provoque l'application du § 175 dans les territoires annexés, notamment les Sudètes où la police arrête des homosexuels. En Autriche, les nazis préfèrent s'appuyer sur les § 129 et 130 du Code pénal autrichien qui punissaient déjà les « relations contre nature entre personnes de même sexe ». Là aussi, la loi sert de fondement à l'homophobie nazie.

« Les actes sexuels contre-nature qui sont perpétrés, que ce soit entre des personnes de sexe masculin ou entre des hommes et des animaux, sont passibles de prison ; il peut également être prononcé la perte des droits civiques ».

Extrait du *paragraphe 175* du Code pénal de l'Empire allemand (1871)

5. Le discours homophobe nazi



Les nazis utilisent l'homosexualité comme une arme politique. A plusieurs reprises, ils jettent le discrédit sur leurs ennemis en les accusant d'être homosexuel.

Marinus van der Lubbe est la première victime. Les nazis l'accusent d'avoir incendié le *Reichstag*, le parlement allemand, le 28 février 1933. On l'accuse d'être un homosexuel liberticide voulant installer le désordre et la révolution bolchevique en Allemagne.

La *Nuit des Longs couteaux*, le 30 juin 1934, est l'occasion pour Hitler d'utiliser à nouveau le discrédit moral qu'implique alors l'homosexualité. « *Röhm et quelques autres dirigeants de la SA sont tirés du lit, accusés de*

trahison et, accessoirement d'homosexualité, puis fusillés sur-le-champ ou le lendemain » raconte l'historien *Michel Winock*. Si ce n'était pas le motif principal de cette purge, l'homophobie fut utilisée par *Hitler* qui mit en avant l'homosexualité de son ancien compagnon *Röhm* et celle, souvent inventée, des autres membres des SA.

Dans un même mouvement, *la Nuit des Longs couteaux* marque un durcissement du régime nazi contre les opposants politiques et les homosexuels qui seront plus systématiquement pourchassés.

Heinrich Himmler est le chef des SS et de la police politique, la Gestapo. Particulièrement homophobe, *Himmler* assimile l'homosexualité à une maladie qui menace la croissance démographique du peuple allemand. Il est à l'origine des violences homophobes et de la déportation des homosexuels dans les camps de concentration.

« Si j'admets qu'il y a un à deux millions d'homosexuels, cela signifie que 7 à 8% ou 10% des individus de sexe masculin sont homosexuels. Et si la situation ne change pas, cela signifie que notre peuple sera anéanti par cette maladie contagieuse. [...] Nous devons comprendre que si ce vice continue à se répandre en Allemagne sans que nous puissions le combattre, ce sera la fin de l'Allemagne, la fin du monde germanique ».

Discours de *Heinrich Himmler* sur l'homosexualité prononcé à Bad Tölz le 18 février 1937.



6. Les lesbiennes sous le IIIe Reich



Pour les nazis, les femmes sont perçues comme des mères, inférieures et dépendantes des hommes. Leur rôle se limite à la procréation et à l'éducation des enfants.

Dans ce cadre, les lesbiennes représentent un danger à leurs yeux, mais moindre que les hommes homosexuels. Beaucoup d'hommes imaginent alors que les lesbiennes sont aisément « guérissables » et qu'une relation sexuelle avec un homme les ramènera dans le droit chemin.

Lors de la révision du paragraphe 175 en 1935, certains nazis proposent toutefois de condamner le lesbianisme, qui n'était pas pénalisé jusque-là. Le juriste Rudolf Klare en fait son cheval de bataille. Il s'appuie sur le § 129 du Code pénal autrichien pour réclamer une condamnation légale des lesbiennes en Allemagne.

Mais le lesbianisme n'est finalement pas condamné par la loi allemande. Les conceptions sexistes n'imaginent pas qu'une femme puisse se passer d'un homme et les nazis croient à tort qu'ils pourront amener les lesbiennes vers l'hétérosexualité.

Les nazis mènent la vie dure aux lesbiennes. Les lieux de rencontre lesbiens sont fermés, et les magazines interdits. Certaines lesbiennes sont arrêtées, mais presque toujours pour d'autres motifs. Pour se protéger, de nombreuses lesbiennes vivent cachées ou quittent leur ville afin de retrouver l'anonymat. Certaines contractent des mariages blancs avec des amis.

« Lesbiennes dans les camps »

Les lesbiennes sont donc moins inquiétées que les hommes, ce qui n'empêche pas des cas de déportation comme Elli S., enfermée à Ravensbrück en 1940 à l'âge de vingt-six ans. L'étude des listes de Ravensbrück montre que la qualité de lesbienne n'est pas la raison principale de déportation. Aussi les lesbiennes portaient des signes variés : triangle rouge pour les « politiques » lesbiennes, étoile jaune pour les juives lesbiennes etc. Plusieurs cas évoquent le triangle noir des asociaux. Puisque l'homosexualité féminine n'était pas la raison principale d'internement, les lesbiennes ne semblent pas avoir connu un sort identique aux hommes homosexuels.



7. Les Triangles roses



Sous la direction d'*Heinrich Himmler* et des *S.S.*, un immense système concentrationnaire voit le jour dans les années 1930, formant ce que l'historien *Eugen Kogon* appelle « l'Etat *S.S.* ».

Les homosexuels sont parmi les premiers détenus enfermés, aux côtés des opposants politiques des nazis, communistes en tête. Ils portent l'inscription « 175 » sur leurs tenues mais **en 1936 les nazis préfèrent un Triangle rose**, conformément au nouveau code en vigueur. **Les triangles de couleur permettent aux S.S. de distinguer les détenus pour mieux les diviser et créer une hiérarchie au sein du camp.** Cependant, chaque camp a ses propres habitudes. Les homosexuels portent parfois le triangle vert des criminels (de mœurs) ou le triangle bleu

(attribué aussi aux prostituées et aux religieux à Schirmeck). Ils peuvent porter un autre signe s'ils sont arrêtés pour deux motifs (l'étoile jaune pour les juifs homosexuels par exemple).

Dans les camps, les homosexuels sont en général peu nombreux : en moyenne 1% des détenus, ce qui les rend difficiles les solidarités de groupe. **Environ 100.000 homosexuels ont été condamnés par les nazis entre 1933 et 1945.** La majorité a été internée dans les prisons allemandes, mais près de

15.000 sont envoyés dans les camps de concentration.

Les homosexuels sont souvent logés à part. **Ils sont au bas de l'échelle sociale des camps**, avec les juifs et les tziganes. Les travaux les plus pénibles leurs sont partout réservés : la gravière de *Dachau*, l'argilière et la briqueterie à *Sachsenhausen* et *Neuengamme*, l'usine souterraine d'armement à *Dora*. Les homosexuels sont affectés à ces « *commandos de la mort* » plus longtemps que les autres détenus, ce qui explique une mortalité beaucoup plus élevée : **60% des déportés homosexuels meurent dans les camps de concentration.** Aux travaux forcés s'ajoutent la torture, les coups, les maladies et la sous-nutrition qui causent des ravages parmi les détenus.

« J'avais vingt-six ans quand je fus arrêté chez moi, en vertu des dispositions de l'article 175 du code pénal, qui définissait l'homosexualité comme un acte "contre nature." Je fus emprisonné dans le camp de concentration de Neuengamme près de Hambourg, où "ceux du 175" devaient porter un triangle rose.

Comme j'avais suivi une formation d'infirmier, je fus transféré à l'hôpital des prisonniers du camp annexe de Wittenberg pour y travailler. Un jour, un garde m'ordonna de réduire la ration de pain des patients polonais, mais je refusai, lui disant qu'il était inhumain de traiter les Polonais de cette façon. En punition, je fus envoyé à Auschwitz et, cette fois, au lieu d'être "l'un des 175", je dus porter le triangle rouge des prisonniers politiques. A Auschwitz, j'eus un amant qui était polonais ; il s'appelait Zbigniew.»
(Karl Gorath)



8. Les expériences médicales



Dès 1940, les nazis autorisent des médecins à pratiquer des expérimentations sur des cobayes humains dans les camps de concentration.

Ces projets, plus proches de la torture que de la médecine, passionnent *Himmler*, le chef des S.S. Les homosexuels sont souvent choisis comme cobayes, précise le commandant d'*Auschwitz* *Rudolf Höss*. *Pierre Seel* raconte que les infirmiers jouaient aux fléchettes avec des seringues sur lui !

La logique médicale d'*Himmler* le pousse à soutenir des expériences pour « soigner » les homosexuels, à savoir les faire devenir hétérosexuels.

Ainsi, il amène des Triangles roses au camp pour femmes de *Ravensbrück* afin qu'ils succombent aux avances de celles-ci. Certains ont l'intelligence de feindre une « guérison » pour être libérés.

En 1943, on propose aux homosexuels de se faire castrer en échange d'une libération. On ignore combien d'homosexuels subissent l'opération, mais ceux qui sont sortis des camps furent ensuite intégrés à la *Wehrmacht* sur le front de l'Est.

« La pilule pour guérir les homos »

Des expériences médicales sont menées en 1944 par le *Dr Carl Vaernet*, d'origine danoise. Il prétend avoir mis au point une « glande artificielle » qui, libérant des hormones masculines, doit « guérir » les homosexuels. Avec l'accord d'*Himmler*, il expérimente cette glande sur quinze détenus au camp de *Buchenwald*. C'est un échec tragique, marqué par la mort d'au moins deux détenus homosexuels.

9. Les homosexuels français sous l'occupation



Suivant l'exemple nazi, le régime de Vichy engage une politique homophobe en France.

Vichy manifeste son homophobie dans la nouvelle loi du 6 août 1942. Avec l'article 334 du Code pénal, **le Maréchal Pétain et l'Etat français condamnent les rapports homosexuels avant 21 ans**, même avec le consentement des individus. La nouvelle loi établit une discrimination envers les homosexuels qui trouve ses racines dans le familialisme vichyste. En effet, Vichy, sous l'influence de l'Eglise catholique et de l'extrême

droite nationaliste, pense que les homosexuels sont une menace.

Ils seraient la cause de la dénatalité – source de la défaite de 1940 – et du délitement moral par leur prosélytisme obscène. L'article 334 est en opposition totale avec la tradition républicaine puisque, **depuis 1791, l'homosexualité n'était plus pénalisée**, et il sera l'origine de l'homophobie d'Etat dans la seconde moitié du XXe siècle en France.

De plus, **plusieurs centaines d'homosexuels français sont arrêtés et déportés** dans les camps de concentration nazis.

La plupart réside dans les territoires annexés par le Reich à l'est du pays, mais les récentes études ont signalé quelques homosexuels déportés depuis Paris. L'étude des déportés homosexuels français est récente et seuls les travaux futurs des historiens permettront de connaître exactement le nombre de victimes françaises.

« Sera puni d'emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 2 000 FF à 6 000 FF : Quiconque aura soit pour satisfaire les passions d'autrui, excité, favorisé ou facilité habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe au dessous de 21 ans, soit pour satisfaire ses propres passions, commis un ou plusieurs actes impudiques ou contre nature avec un mineur de son sexe âgé de moins de vingt et un ans. »
Alinéa 1 de l'article 334 du Code pénal (1942)

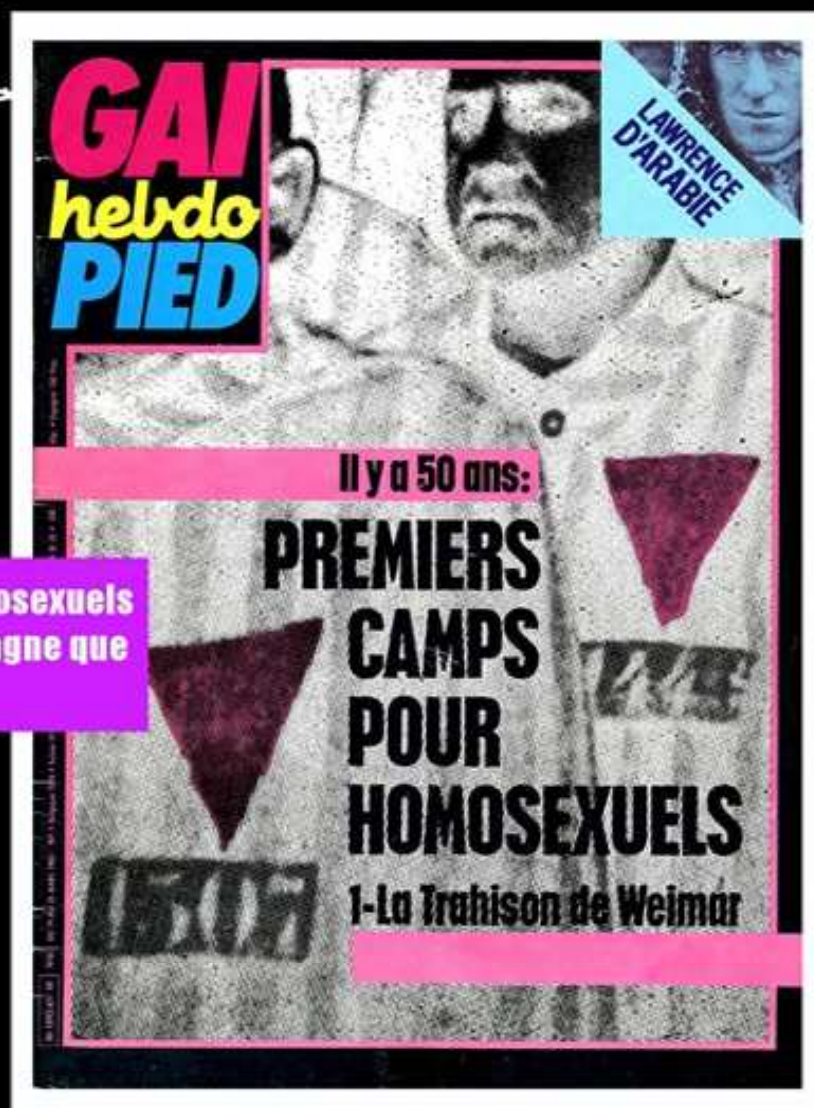
10. La déportation homosexuelle oubliée

1945. La Libération ne concerne pas les homosexuels qui sont contraints au silence tant en Allemagne que dans les pays vainqueurs.

Alors que les victimes du nazisme sont entourées des plus grandes attentions et que le souvenir de leurs souffrances s'organise, les homosexuels continuent à être persécutés. Les lois condamnant l'homosexualité sont partout maintenues. Aux États-Unis, les homosexuels sont exclus de l'armée après cinq ans de loyaux services.

Le paragraphe 175 demeure actif jusqu'en 1969 en RFA, jusqu'en 1967 en RDA. L'historien Gérard Koskovich signale même que « dans certains cas, les forces d'occupation alliées ont rendu les déportés homosexuels au système pénitentiaire traditionnel, les considérant comme des délinquants sexuels ».

En France, une ordonnance du 8 février 1945, signée par le Général de Gaulle, maintient l'article 334 qui devient l'art. 331-2 du Code civil.



En 1960, le député gaulliste Mirguet va plus loin : il fait voter un amendement qui classe l'homosexualité parmi les « fléaux sociaux », aux côtés de la tuberculose et de l'alcoolisme.

L'homosexualité demeure ainsi condamnée.

Cette homophobie d'État contraint au silence les survivants des camps. Les témoins restent muets. L'homophobie et la morale familiale de l'après-guerre poussent à l'oubli coupable de la déportation des homosexuels. Pour les survivants des camps, il s'agit d'une nouvelle souffrance. En France, la revue Arcadie aborde une seule fois, en 1960, le sujet. Il est davantage abordé à partir de la fin des années 1970 par le journal Gai Pied, mais la déportation homosexuelle est alors menacée d'oubli par le grand public.

11. Pierre Seel



La vie de Pierre Seel semble un long martyre lié à sa déportation. Alsacien, il est arrêté en 1941 par la Gestapo.

Un matin, alors que tous les détenus sont rassemblés dans la cour du camp, *Pierre* voit arriver son ami *Jo*, son premier amour. Sous ses yeux plein de larmes, *Jo* est assassiné sauvagement par les SS qui lâchent sur lui une meute de chiens. Un traumatisme qui le hantera sa vie entière.

Au mois de **novembre 1941**, *Pierre Seel* sort du camp pour être envoyé comme soldat sur le front de l'Est. Comme les « *Malgré Nous* », il combat en Russie avant de parvenir à déserté en 1944 puis revenir en France.

A la souffrance de la guerre succède celle du silence. *Pierre Seel* ne peut raconter ce qu'il a vécu et le véritable motif de son arrestation. Il se marie et a des enfants pour essayer d'oublier le passé. Mais les stigmates sont présents et *Pierre Seel* sort de son silence en 1982 pour réagir aux propos homophobes de l'évêque de Strasbourg. Il annonce publiquement son homosexualité, y compris à sa famille. *Pierre* devient alors l'**unique citoyen français à avoir témoigné** de sa déportation pour homosexualité. Il publie sa biographie et s'engage activement dans le combat pour la mémoire. Son témoignage demeure, malgré son décès en 2005, essentiel pour la reconnaissance de cet épisode méconnu de l'histoire.

Son nom apparaît sur le fichier homosexuel de la police française ; *Pierre Seel* y a été inscrit à son insu deux ans plus tôt quand il est venu signaler la perte de sa montre sur un lieu de rencontre de Mulhouse. **La Gestapo le torture avant de le déporter, à l'âge de 17 ans, au camp de concentration du Struthof.**

Dans l'annexe de ce camp, à *Schirmeck*, *Pierre Seel* connaît les douleurs infernales du système concentrationnaire, la torture et le travail harassant.

« Les SS lui enfoncèrent violemment sur la tête un seau en fer blanc. Ils lâchèrent sur lui les féroces chiens de garde du camp, des bergers allemands qui le mordirent d'abord au bas-ventre et aux cuisses avant de le dévorer sous nos yeux. Ses hurlements de douleur étaient amplifiés et distordus par le seau sous lequel sa tête demeurerait prise. Raide et chancelant, les yeux écarquillés par tant d'horreur, des larmes coulant sur mes joues, je priai ardemment pour qu'il perde très vite connaissance. Depuis, il m'arrive encore souvent de me réveiller la nuit en hurlant. »
Moi Pierre Seel, déporté homosexuel, Calmann-Lévy, 1994.

2. Transmettre aujourd'hui



« Ces morts, tous ces morts, martyrs sans nom, nous n'avons pas le droit de les oublier »
Heinz Heger, Déporté "Triangle Rose"

Plusieurs décennies après la Seconde Guerre Mondiale, des hommes et des femmes continuent à porter et à transmettre la mémoire des victimes de ce qui fut la pire tragédie de l'Humanité.

Parmi ces passeurs de mémoire, les homosexuels ont une responsabilité particulière car comme le disait si justement l'intellectuel **Guy Hocquenghem** **« C'est peut-être cela, être homosexuel encore aujourd'hui, savoir qu'on est lié à un génocide pour lequel nulle réparation n'est prévue. »**

En effet la déportation des homosexuels fut une page longtemps occultée de

l'Histoire de France ; mais à force de persévérance associative et de travaux historiques, le tabou est tombé permettant la reconnaissance progressive de ces milliers de victimes que l'Histoire officielle avait trop longtemps occultés.

Aujourd'hui comme demain, cette tragédie restera fondatrice de la prise de conscience et de **la vigilance** dont les personnes homosexuelles doivent toujours faire preuve à l'égard de tous les extrémismes, qu'ils soient politiques ou religieux.

En racontant le sort de ces martyrs, le **Mémorial de la Déportation Homosexuelle (MDH)** contribue à les réhabiliter dans la mémoire collective.

En transmettant l'histoire de ces victimes, le Mémorial de la Déportation Homosexuelle (MDH) veut prévenir et lutter contre les nouvelles formes d'homophobie.

« La mémoire, c'est le passé que l'on conjugue au présent »

Hussein Bourgi

